



Rapport d'Orientation Budgétaire

2021

SOMMAIRE :

1.	LES PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE ET EUROPEENNE.....	5
1.1.	Des perspectives économiques mondiales incertaines et dépendantes de l'évolution de la propagation du virus COVID 19	5
1.2.	ZOOM SUR LE CONTEXTE EUROPEEN.....	7
1.3.	La politique monétaire	8
2.	LE CONTEXTE NATIONAL ET FINANCES LOCALES.....	8
2.1.	Environnement macroéconomique.....	8
2.1.1.	EVOLUTION DU PIB EN France	8
2.1.2.	LES MESURES DE SOUTIEN MIS EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT	9
2.1.3.	LES CONSQUENCES DE LA CRISE SUR LES ENTREPRISES ET LES MENAGES 10	
2.2.	Finances locales 2020	11
2.2.1.	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN AUGEMENTATION	12
2.2.2.	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI CUMULENT DES BAISSSES DE FISCALITE ET DE PRODUITS DE SERVICES	13
2.2.3.	REPLI HISTORIQUE DE L'EPARGNE BRUTE ET REcul DE L'INVESTISSEMENT ATTÉNUÉ PAR LES FONDS DE SOUTIEN	14
2.2.4.	QUELLES PERSPECTIVES POUR 2021 ?	15
3.	LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 : UN BUDGET DE CRISE.....	16
3.1.	Modalités du plan de relance pour les collectivités territoriales.....	16
3.1.1.	CHOISIR UNE CROISSANCE VERTE	16
3.1.2.	RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	17
3.1.3.	SOUTENIR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES – GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	18
3.2.	Les autres mesures dans la continuité de la loi de finances 2020	18
3.2.1.	STABILITE GLOBALE DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	19
3.2.2.	REFORME DE LA TAXE D'HABITATION	19
3.2.3.	NATIONALISATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	19
3.2.4.	EXONERATION DE CFE	19
3.2.5.	RENFORCEMENT DE LA PEREQUATION HORIZONTALE	19
3.2.6.	AUTOMATISATION DU FCTVA	20
4.	L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCRB 2020	20

4.1.	Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal	20
4.1.1.	LA FISCALITE	20
4.1.2.	LES CONCOURS DE L'ETAT	21
4.1.3.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 : LES TENDANCES	21
4.2.	Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal	22
4.3.	Le résultat prévisionnel et la CAF du budget principal.....	23
4.4.	Les dépenses prévisionnelles d'investissement du budget principal.....	25
4.4.1.	BUDGET PRINCIPAL	25
4.5.	La dette globale consolidée.....	25
4.5.1.	CAPITAL RESTANT DU	25
4.5.2.	ETAT DE L'ENDETTEMENT DU PAYS DE BLAIN	26
4.6.	La situation des principaux budgets annexes.....	26
4.7.	Eléments à retenir de la situation financière de la CCRB	27
5.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DE LA CCRB	28
5.1.	Les enjeux 2021	28
5.2.	Evolution du budget principal	28
5.2.1.	EVOLUTION DES DEPENSES (011 & 65)	28
5.2.2.	EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (COMPTE 012)	29
5.2.3.	EVOLUTION DES RECETTES FISCALES ET DES DOTATIONS	30
5.3.	Principaux Budgets annexes : les perspectives 2021	31
5.3.2.	BUDGET ANNEXE DECHETS :	31
5.3.3.	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	31
5.3.4.	BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE.....	31
5.4.	Investissements : vers la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement.....	32
6.	CONCLUSION	33

PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants et leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Il doit être obligatoirement organisé dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, ce qui figure aux articles L5211-36 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce Débat d'Orientations Budgétaires ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du Conseil Communautaire.

Concernant le contenu du DOB, l'article L.2312-1 du CGCT dispose que le débat doit porter sur les « *orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité* ». Il est à noter que l'obligation d'évoquer la dette de la collectivité n'a été ajoutée à cet article que très récemment, par la Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) du 17 janvier 2014. Les collectivités ne sont pas soumises à d'autres obligations législatives ou réglementaires concernant le contenu du DOB.

La jurisprudence administrative a néanmoins apporté d'autres précisions concernant la présentation du DOB. Ainsi, une note explicative doit être communiquée aux membres du Conseil communautaire et doit contenir des informations suffisamment détaillées sur l'analyse prospective, les principaux investissements projetés, l'endettement et les taux de fiscalité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit renforcer l'analyse financière prospective et rétrospective, en n'évoquant pas uniquement le budget primitif suivant.

Les nouvelles dispositions instaurées par la loi NOTRe.

La loi NOTRe du 07 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le président doit présenter au conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientations budgétaires :

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

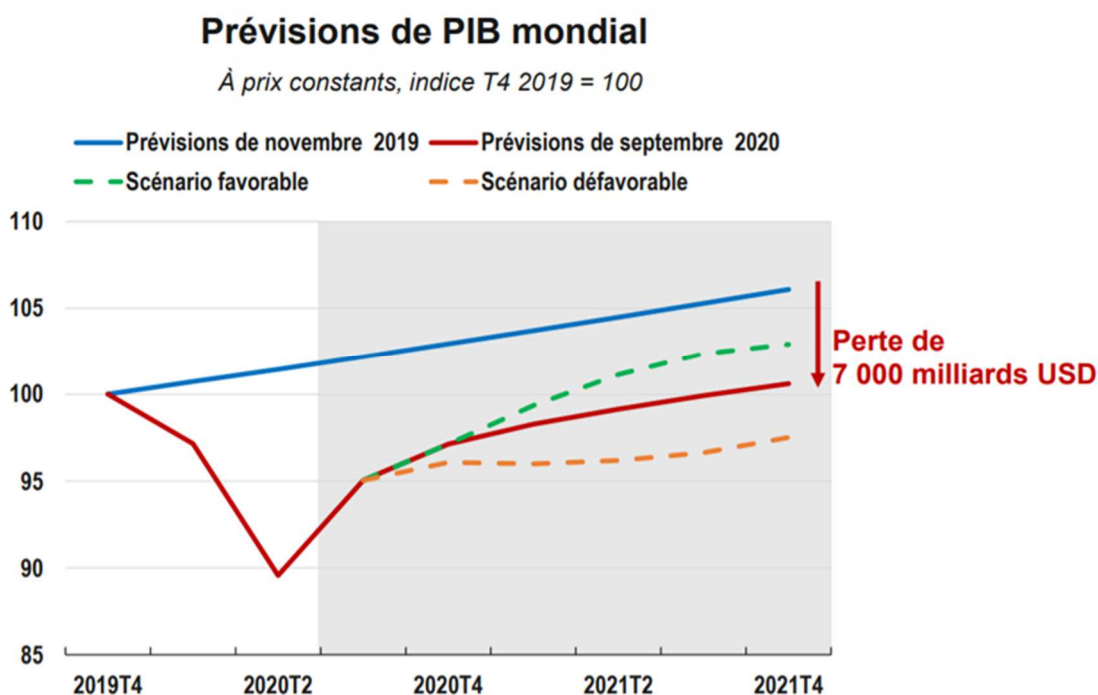
Ce rapport est ensuite transmis à la Préfecture.

1. LES PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE ET EUROPEENNE

1.1. Des perspectives économiques mondiales incertaines et dépendantes de l'évolution de la propagation du virus COVID 19

La production mondiale s'est effondrée au premier semestre de 2020 tandis que la pandémie de COVID-19 s'installait, les reculs enregistrés sont supérieurs à un cinquième dans certaines économies avancées et émergentes. Sans les mesures efficaces de soutien adaptées par les pouvoirs publics dans toutes les économies, la contraction de la production aurait été nettement plus importante.

On constate que la production s'est rapidement redressée après l'assouplissement des mesures de confinement et de redémarrage de l'activité, mais la reprise mondiale s'est quelque peu essoufflée pendant les mois d'été et tant à se détériorer de nouveau suite à l'évolution de la propagation du virus COVID-19.



Le scénario favorable exposé ci-dessus suppose que seulement des vagues locales intermittentes d'infections se poursuivent, et qu'elles donnent lieu à des interventions locales ciblées plutôt qu'à des confinements nationaux, mais celui-ci vient d'être contredit par la deuxième vague pandémique arrivée au dernier trimestre de l'année ; par ailleurs il est présumé qu'un vaccin ne serait largement disponible qu'à la fin de 2021.

Le PIB mondial devrait diminuer de 4,5% cette année, avant de se redresser pour augmenter de 5% en 2021. Comme indiqué auparavant, la baisse de la production mondiale en 2020 est plus modeste qu'on ne s'y attendait, quoique sans précédent dans l'histoire récente, mais elle dissimule des écarts considérables entre pays, les chiffres ayant été révisés à la hausse pour la Chine, les Etats-Unis et l'Europe, tandis qu'ils sont inférieurs à ce que l'OCDE avait pu anticiper en Inde, au Mexique et en Afrique du Sud.

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions

Croissance du PIB réel Glissement annuel en %

	2019	2020	2021		2019	2020	2021
Monde	2.6	-4.5	5.0	G20	2.9	-4.1	5.7
Australie	1.8	-4.1	2.5	Afrique du Sud	0.1	-11.5	1.4
Canada	1.7	-5.8	4.0	Arabie Saoudite	0.4	-6.8	3.2
Corée	2.0	-1.0	3.1	Argentine	-2.1	-11.2	3.2
États-Unis	2.2	-3.8	4.0	Brésil	1.1	-6.5	3.6
Japon	0.7	-5.8	1.5	Chine	6.1	1.8	8.0
Royaume-Uni	1.5	-10.1	7.6	Inde*	4.2	-10.2	10.7
Zone euro	1.3	-7.9	5.1	Indonésie	5.0	-3.3	5.3
Allemagne	0.6	-5.4	4.6	Mexique	-0.3	-10.2	3.0
France	1.5	-9.5	5.8	Russie	1.4	-7.3	5.0
Italie	0.3	-10.5	5.4	Turquie	0.9	-2.9	3.9

Dans la plupart des économies, le niveau de la production à la fin de 2021 devrait rester en deçà de celui auquel il s'établissait à la fin de 2019, et nettement inférieur à ce qui était prévu avant la pandémie soulignant le risque que les coûts de la pandémie s'inscrivent dans la durée.

La résurgence plus vigoureuse de la pandémie, avec des mesures d'endiguement plus strictes, pourraient amputer de 2 à 3 points de pourcentages le taux de croissance mondiale en 2021, se traduisant par une montée du chômage et une période prolongée d'absence de l'investissement.

Pour cela, il est nécessaire que les aides budgétaires, monétaires et structurelles soient maintenues pour préserver la confiance et limiter l'incertitude, mais elles doivent évoluer en fonction de la situation économique. De nombreuses banques centrales ont annoncé de nouvelles mesures appropriées d'assouplissement de leur politique monétaire au cours des trois derniers mois, et des modifications sont opportunément apportées à leurs cadres d'action pour ancrer des anticipations des investisseurs que les taux directeurs resteront bas pendant longtemps.

Il faut que les politiques de soutien budgétaire se poursuivent en 2021, et les récentes annonces de mesures budgétaires complémentaires qui ont été faites dans de nombreux pays sont bienvenues ; le but doit être d'éviter tout resserrement budgétaire prématuré alors que les économies sont encore fragiles.

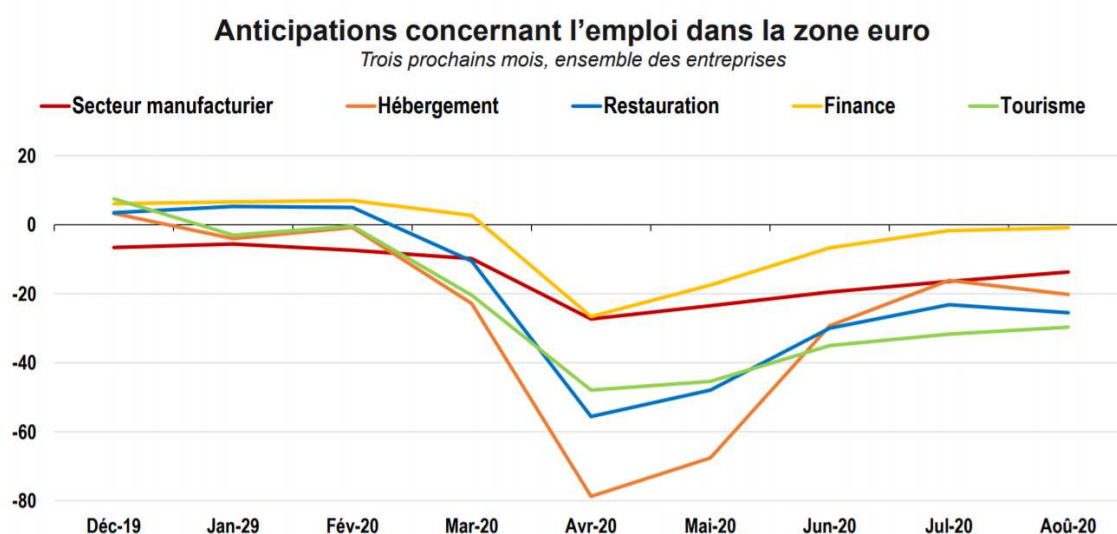
Un renforcement de la coopération mondiale visant à préserver l'ouverture des frontières ainsi que la liberté des échanges et de l'investissement et la libre circulation des équipements médicaux, est essentiel pour atténuer les effets économiques de l'épidémie et éradiquer le virus dans toutes les régions du monde, ainsi qu'accélère la reprise économique.

1.2. ZOOM SUR LE CONTEXTE EUROPEEN

Les dernières données font état d'un fort rebond de la production dans la zone euro au troisième trimestre 2020, après une contraction marquée de 11,8 % en rythme trimestriel au deuxième trimestre. Toutefois, les hausses continues des taux d'infection par le coronavirus obscurcissent les perspectives à court terme et entraîneront, selon toute probabilité, un ralentissement significatif de la croissance de la production au dernier trimestre de l'année, comme l'ont déjà indiqué les enquêtes récentes. Dans le même temps, la reprise reste inégale selon les secteurs, celui des services étant le plus durement impacté par la pandémie, en partie en raison de sa sensibilité aux mesures de distanciation sociale. À plus long terme, une reprise soutenue demeure fortement dépendante de l'évolution de la pandémie et de la réussite des mesures d'endiguement. Alors que l'incertitude concernant l'évolution de la pandémie est de nature à affaiblir la reprise sur le marché du travail (cf. graphique ci-dessous) ainsi que le redressement de la consommation et de l'investissement, l'économie de la zone euro doit continuer d'être soutenue par des conditions de financement favorables, une orientation budgétaire expansionniste et un affermissement progressif de l'activité et de la demande mondiales.

Sur la base des prix actuels du pétrole et des prix de contrats à terme sur le pétrole, et compte tenu de la réduction temporaire de la TVA en Allemagne, l'inflation totale devrait rester négative jusque début 2021. De plus, les tensions sur les prix resteront contenues à court terme en raison de l'atonie de la demande, notamment dans les secteurs du tourisme et des services liés aux voyages, ainsi que de la diminution des tensions sur les salaires et de l'appréciation du taux de change de l'euro.

Les perspectives sont moroses sur le plan de l'emploi



1.3. La politique monétaire

La pandémie de coronavirus a continué d'influer de manière significative sur la dynamique de la monnaie et du crédit dans la zone euro. La croissance de la monnaie s'est encore accentuée en septembre 2020 et le crédit domestique, qui est demeuré la principale source de création monétaire. Les mesures rapides et de grande ampleur prises par les autorités monétaires, budgétaires et de surveillance prudentielle depuis l'apparition de la pandémie ont continué de soutenir l'octroi de crédit bancaire à l'économie de la zone euro à des conditions favorables. Toutefois, ainsi que le montre l'enquête d'octobre 2020 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, les banques ont durci leurs critères d'octroi de crédits aux entreprises et aux ménages au troisième trimestre 2020 en raison d'une perception accrue des risques. Les mesures de politique monétaire prises par le BCE depuis début mars contribuent à préserver des conditions de financement favorables pour tous les secteurs et dans toutes les juridictions de la zone euro. Elles apportent ainsi un soutien crucial à l'activité économique et au maintien de la stabilité des prix à moyen terme.

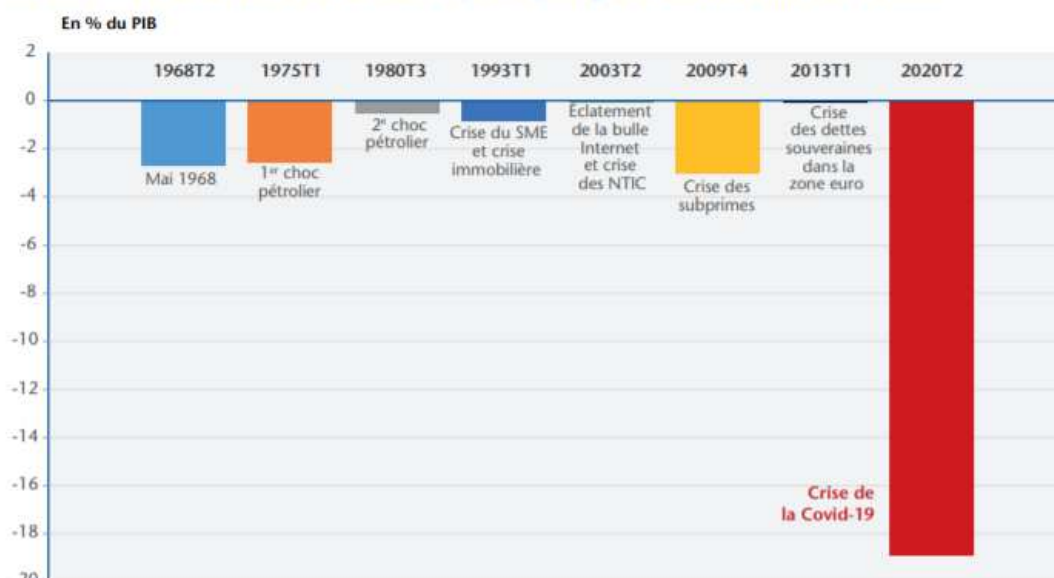
La BCE laissera les taux directeurs inchangés. Elle prévoit que ces taux resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisant.

2. LE CONTEXTE NATIONAL ET FINANCES LOCALES

2.1. Environnement macroéconomique

2.1.1. EVOLUTION DU PIB EN France

Graphique 1. Pertes de PIB semestrielles depuis l'après-guerre lors des différentes crises



Sources : comptes nationaux, calculs OFCE.

La chute d'activité enregistrée au cours du premier semestre 2020 n'est comparable à aucune autre période d'après-guerre. Au-delà de son caractère global, touchant l'ensemble des pays de la planète, cette crise est marquée par une intensité et brutalité sans précédent. Avec une baisse du PIB de 18,9 % au deuxième trimestre 2020, par rapport à son niveau de fin 2019, le choc observé au cours du premier semestre est six fois plus élevé que le choc le plus sévère depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Par exemple, à la suite de la faillite de Lehman Brothers, la France avait encaissé une perte d'activité de 3 % au cours des six mois qui ont suivi ; après le premier choc pétrolier, l'activité française avait chuté de 2,6 % en un semestre ; pendant les épisodes de grèves de mai 1968, le PIB s'était contracté de 2,7 % au cours du premier semestre 1968. Pour quatre autres crises d'ampleur, la perte de PIB semestrielle a été inférieure à 1 %.

	2020	2021
Taux de croissance du PIB en moyenne annuelle (en %)	-9	+7
Niveau du PIB en fin d'année (par rapport au T4 2019)	-5	-0
Taux de chômage en fin d'année (en % de la population active)	11	9,6
Solde public (en % du PIB)	-8,9	-6,3
Dettes publiques (en % du PIB)	115	114

Source : prévision OFCE.

Une fois les contraintes du confinement progressivement desserrées, la consommation a nettement rebondi. Les achats de biens des ménages ont retrouvé dès le mois de juin leur niveau de février. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le confinement et des décisions anticipées suite notamment à des remises très importantes effectuées par les constructeurs automobiles. Ce sursaut de la consommation s'est vu être tempéré par la suite. En outre, il n'a pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle ; la demande a en effet été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Par ailleurs, un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre cette année. Au total, le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9 % en moyenne sur l'année 2020. Même s'il affichait une forte hausse l'an prochain, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022.

2.1.2. LES MESURES DE SOUTIEN MIS EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT

Sur l'ensemble du premier semestre 2020, l'économie française a accusé une perte de revenus de 116 milliards d'euros. Plusieurs mesures ont été prises : certaines visent à maintenir le pouvoir d'achat des ménages malgré les arrêts d'activité ; d'autres à l'intention des entreprises visent à préserver l'outil de production et enfin des mesures spécifiques au secteur de la santé.

Le déploiement du dispositif d'activité partiel a été massif. L'enveloppe initiale, évaluée à 8,5 milliards pour deux mois, devrait atteindre près de 25 milliards d'euros sur 2022. Par ailleurs, l'État et les régions ont mis en place un fonds de solidarité pour les très petites entreprises, les indépendants et les entrepreneurs individuels doté d'une enveloppe de 8,5 milliards pour prévenir les faillites et garantir aux indépendants un revenu assimilable au chômage partiel. Par ailleurs, des dispositifs ont été annoncés ciblant des secteurs en difficulté (le plan automobile devrait entraîner l'ouverture de nouvelles lignes budgétaires pour 2,5 milliards d'euros, une exonération de cotisations sociales en faveur du secteur du tourisme pour 5 milliards d'euros).

Sous l'impulsion du Plan de relance, la croissance du PIB attendue pour 2021 serait de 7 % alors qu'elle aurait été de 6% hors Plan de relance. À noter que le PIB de la France reviendrait fin 2021, à un niveau proche (-0,3 %) de celui de fin 2019. Cela ne veut pas pour autant dire que l'économie française aura comblé ses pertes. En effet, en supposant une croissance potentielle de 1,2 % (telle qu'estimée en 2019), la perte d'activité estimée par rapport à ce potentiel serait de -2,7 points de PIB fin 2021, malgré le Plan de relance.

2.1.3. LES CONSQUENCES DE LA CRISE SUR LES ENTREPRISES ET LES MÉNAGES

Malgré ces mesures d'urgence énoncées auparavant, **les entreprises** enregistrent plus de 50 milliards de pertes de revenu, représentant 44% des pertes nationales. D'une part, les coûts fixes (paiement des locaux, machines et équipements, matériels de transport...) n'ont été compensés que très partiellement. D'autre part, certains impôts payés par les entreprises sont peu sensibles à la conjoncture (impôts sur la production) ou s'ajustent avec décalage (impôt sur les sociétés). Face à ces pertes historiques, de nombreuses entreprises, en manque de fonds propres, font face à une perte de solvabilité pouvant induire des faillites.

Bien qu'un dispositif de renforcement de fonds propres ait été mis en place par le gouvernement dans le cadre du plan de relance, sa faible dotation (3 milliards) ne devrait pas parvenir à contenir la forte augmentation attendue des faillites. À titre d'illustration, les faillites pourraient s'accroître de 80 %. De nombreuses entreprises ont tenu financièrement grâce au recours massif aux prêts garantis aux entreprises ou au report de paiements de cotisations et des échéances fiscales (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires). En septembre 2020, les prêts garantis aux entreprises représentaient 120 milliards d'euros et 98 % des montants alloués concernaient des TPE et PME. Les reports de cotisations sociales représentaient 25 milliards d'euros, dont près de 90 % des montants sont pour les TPE et PME, et les reports d'échéances fiscales 3 milliards. C'est donc près de 150 milliards de dettes bancaires et fiscales que les entreprises ont accumulés depuis le début du confinement. Si une partie des prêts garantis aux entreprises n'a pas été consommée mais utilisée pour gonfler leur trésorerie, il n'en reste pas moins que ces dettes directement héritées de la crise sanitaire représentent environ 25 % de la valeur ajoutée annuelle des TPE et PME et la question de leur remboursement va être centrale pour la survie d'un certain nombre d'entreprises.

Du côté des ménages, les pertes de revenu au cours du premier semestre 2020 ont été largement absorbées. Elles se limitent à 3 milliards d'euros (2% des pertes nationales) malgré le chiffre record

de près de 800 000 emplois détruits (-3,1% de l'emploi salarié). Les dispositifs d'urgence (activité partielle, fonds de solidarité pour les indépendants, aide exceptionnelle aux familles les plus modestes) et les stabilisateurs automatiques ont participé à l'absorption du choc. Cependant, ce résultat masque des disparités de situation importantes au sein de la population, ce qui explique l'accroissement attendu du taux de pauvreté malgré les mesures visant à limiter les pertes de revenu pour un certain nombre de ménages.

Les ménages ont réduit leur consommation de 65 milliards d'euros, soit une contraction d'environ 11%. Ainsi les ménages ont, malgré la crise, accumulé une épargne forcée de 62 milliards d'euros, qui vient s'ajouter à l'épargne réalisée chaque année. Au premier semestre 2020, le taux d'épargne des ménages a atteint 24% du revenu contre 15% en moyenne en 2019. La mobilisation de cette épargne est donc un enjeu majeur pour les trimestres à venir pour soutenir la reprise, à travers la consommation.

A noter, après s'être maintenue au troisième trimestre à un niveau très proche de celui d'avant la crise, la consommation des ménages se serait légèrement dégradée en octobre, sous l'effet notamment du renforcement des mesures de restrictions sanitaires. L'instauration du confinement le 30 octobre conduirait à un recul beaucoup plus net en novembre, quoique moins brutal que pendant le premier confinement : la consommation se situerait à 15 % en deçà de son niveau du quatrième trimestre 2019 (contre environ 30 % au début du premier confinement). Comme en avril, les dépenses les plus affectées seraient celles en carburant, les achats de biens manufacturés non essentiels et, du côté des services, les dépenses d'hébergement et restauration, de services de transport et de loisirs.

La pandémie de la Covid-19 a eu un impact majeur sur le marché du travail et l'emploi en 2020 : chute de l'activité économique, travailleurs empêchés de se rendre sur leur lieu de travail, recours massifs au télétravail et à l'activité partielle, fermeture des écoles, personnes vulnérables. Dès la deuxième quinzaine du mois de mars, les entreprises ont massivement mis fin aux missions d'intérim et n'ont pas renouvelé les contrats à durée déterminée. L'emploi intérimaire a ainsi baissé de 424 000 fin avril 2020 par rapport à fin décembre 2019, les deux tiers de l'ajustement ayant lieu dans l'industrie et la construction, et le taux d'emploi en CDD/intérim a baissé de 1,2 point au deuxième trimestre 2020. Cet ajustement particulièrement violent de l'emploi a principalement touché les jeunes et les moins diplômés.

2.2. Finances locales 2020

L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation dans un contexte d'accentuation des disparités, la crise ne touchant pas uniformément tous les secteurs de l'économie et donc tous les territoires. À des dépenses de fonctionnement en hausse (et ce malgré des économies réalisées) se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement. En revanche, la forte hausse des subventions versées, en fonctionnement mais surtout en investissement, démontre la

capacité et la volonté de soutien des collectivités locales à leurs territoires, populations, entreprises ou associations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,7	228,6	- 2,0	224,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 13,4	60,4	- 5,8	56,9
Recettes fiscales	+ 3,7	152,8	- 2,1	149,5	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,4	34,5	+ 2,3	35,3	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 16,0	39,6	- 14,7	33,8
Participations	+ 4,1	10,1	+ 2,3	10,3	• Recettes d'investissement (6)	+ 6,5	20,6	+ 7,4	22,1
Produit des services	+ 3,3	17,6	- 10,4	15,8	• Flux net de dette (7) =	-	+ 0,3	-	+ 1,1
Autres	- 3,4	13,6	- 3,8	13,1	- Emprunts nouveaux*	+ 3,9	16,7	+ 4,6	17,5
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,7	189,3	+ 1,4	191,9	- Remboursements* (8)	+ 1,2	16,3	+ 0,1	16,4
Dépenses de personnel	+ 1,6	66,8	+ 1,5	67,9	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,2	-	- 1,6
Charges à caractère général	+ 3,2	41,0	+ 2,9	42,1	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 0,2	175,0	+ 0,6	176,1
Dépenses d'intervention	+ 1,2	74,0	+ 0,6	74,4					
Autres	+ 4,2	3,6	+ 5,6	3,8					
Intérêts de la dette	- 5,7	3,9	- 6,4	3,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 8,3	39,3	- 18,1	32,2					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 13,9	23,0	- 31,1	15,8					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
 * hors opérations financières
 p : prévisions
 (9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, départements et régions/collectivités territoriales uniques.

2.2.1. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN AUGEMENTATION

En 2020, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de 2,2 %, soit la hausse la plus élevée depuis 2014. Cette accélération résulterait pour l'essentiel des dépenses imprévues engagées par les collectivités locales au titre de la crise sanitaire ; sans ces dernières, la hausse aurait pu être de 1,2 %, dans la droite ligne des objectifs fixés par l'État. Les économies réalisées en raison notamment de la fermeture de certains services ne couvriraient pas l'intégralité des dépenses supplémentaires.

Les frais de personnel, à 67,9 milliards d'euros (35 % des dépenses courantes), enregistreraient un rythme de progression similaire à celui de l'année précédente (+ 1,5 %, après + 1,6 % en 2019). Le point d'indice de la fonction publique toujours gelé, la diminution du recours aux contrats aidés en diminution depuis leur transformation en parcours emploi compétence (PEC), et le moindre effet des mesures du protocole parcours carrières et rémunérations (PPCR) joueraient un rôle ralentisseur. Mais la crise ne sera pas sans impact : le maintien du salaire des fonctionnaires absents à travers le mécanisme d'autorisation spéciale d'absence se cumulerait avec la rémunération de personnels venant en remplacement ou en soutien, et le versement de primes exceptionnelles.

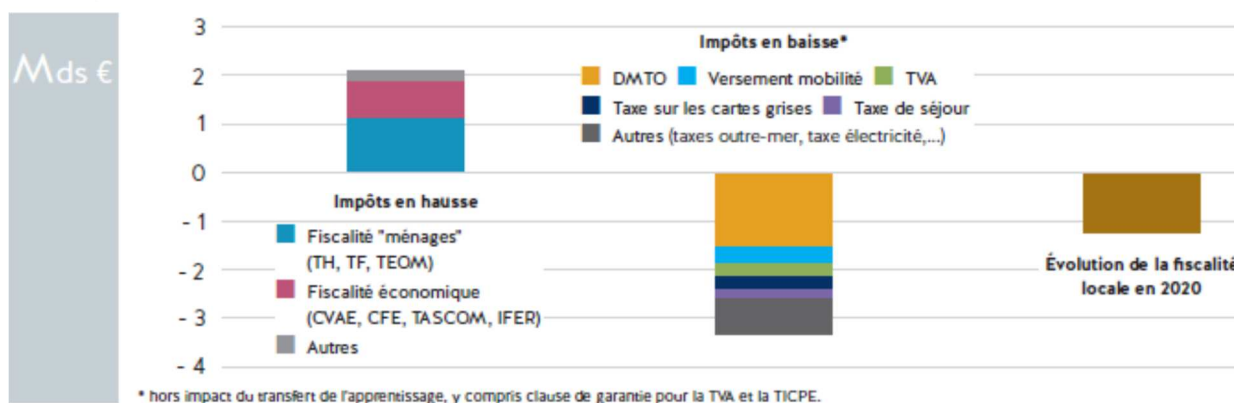
Les subventions versées ainsi que les contingents obligatoires **devraient croître avec la volonté des collectivités de soutenir le tissu social, économique, associatif de leurs territoires** via l'attribution d'aides supplémentaires.

Enfin, **le poste charges à caractère général** (42,1 milliards d'euros) qui aurait dû enregistrer un net ralentissement en 2020 après une croissance relativement marquée en 2019 (+ 3,2 %, du fait notamment des budgets annexes du bloc communal), **progresserait sur le rythme encore élevé de 2,9 %**. Il absorberait une grande partie des dépenses d'urgence rendues nécessaires par la crise sanitaire : les achats de matériel de protection aussi bien pour le personnel que les administrés (masques, gel, blouses...) et les aménagements des établissements recevant du public ; hors hausse des dépenses d'action sociale, il s'agirait du poste le plus sensible aux nouvelles « dépenses Covid ».

2.2.2. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI CUMULENT DES BAISSSES DE FISCALITE ET DE PRODUITS DE SERVICES

En 2020, les recettes de fonctionnement des collectivités locales (224,1 milliards d'euros) devraient enregistrer une baisse de 2,0 %, ce qui correspond à une perte de 4,5 milliards d'euros. Un peu moins de la moitié de cette baisse s'explique par un repli des recettes tarifaires et de certaines recettes fiscales en lien direct avec la crise sanitaire.

Le produit des impôts et taxes diminuerait de 0,8 % soit une contraction de 1,2 milliard d'euros. Si certains impôts poursuivent leur progression, d'autres enregistreraient une chute importante en lien avec la crise économique et l'effondrement de certains secteurs (tourisme notamment). Au global, la composition de la fiscalité locale permet un impact limité de la baisse des impôts. Cependant, plus que jamais, ce constat masque des disparités très importantes entre collectivités locales, certaines étant fortement dépendantes des recettes en repli. Ainsi, les impôts reposant sur des valeurs locatives devraient rester relativement dynamiques. La taxe foncière sur les propriétés bâties (35,1 milliards d'euros) comme celle sur les propriétés non bâties (1,0 milliard d'euros), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (6,8 milliards d'euros) et la cotisation foncière des entreprises (CFE, 8,1 milliards d'euros) bénéficient d'une revalorisation forfaitaire des bases de 1,2 %, tandis que celle de la taxe d'habitation (23,7 milliards d'euros) est de 0,9 % (à quoi s'ajoute une évolution physique). La pression fiscale devrait en revanche rester atone en 2020. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 19,5 milliards d'euros), bien que ce soit un impôt de flux, ne subirait pas la crise économique en 2020 du fait de son calendrier de versement (elle est reversée par l'État l'année qui suit son paiement par les entreprises) et progresserait d'environ 3 %, mais sa baisse devrait être brutale en 2021. Ce volume important d'impôts en hausse permettrait d'atténuer les très fortes baisses enregistrées sur les autres impôts, même si certains mécanismes de compensation ont été mis en place dans le cadre de la loi de finances rectificative



Autres ressources qui subissent de plein fouet les impacts de la crise sanitaire : les produits des services, du domaine et des ventes en lien avec l'arrêt de nombreux services publics pendant la période de confinement et de leur reprise progressive ensuite. D'un niveau de 15,8 milliards d'euros, ils se replieraient de 10,4 %. Cette baisse s'observerait principalement pour les autorités organisatrices de la mobilité, mais également pour les communes et leurs groupements à l'origine de nombreux services (cantines scolaires, centres de loisirs, médiathèques, centres sportifs...).

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État seraient en augmentation en 2020, mais du fait de mouvements contrastés. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement (DGF), 26,8 milliards d'euros, n'enregistre pas de mouvement significatif cette année

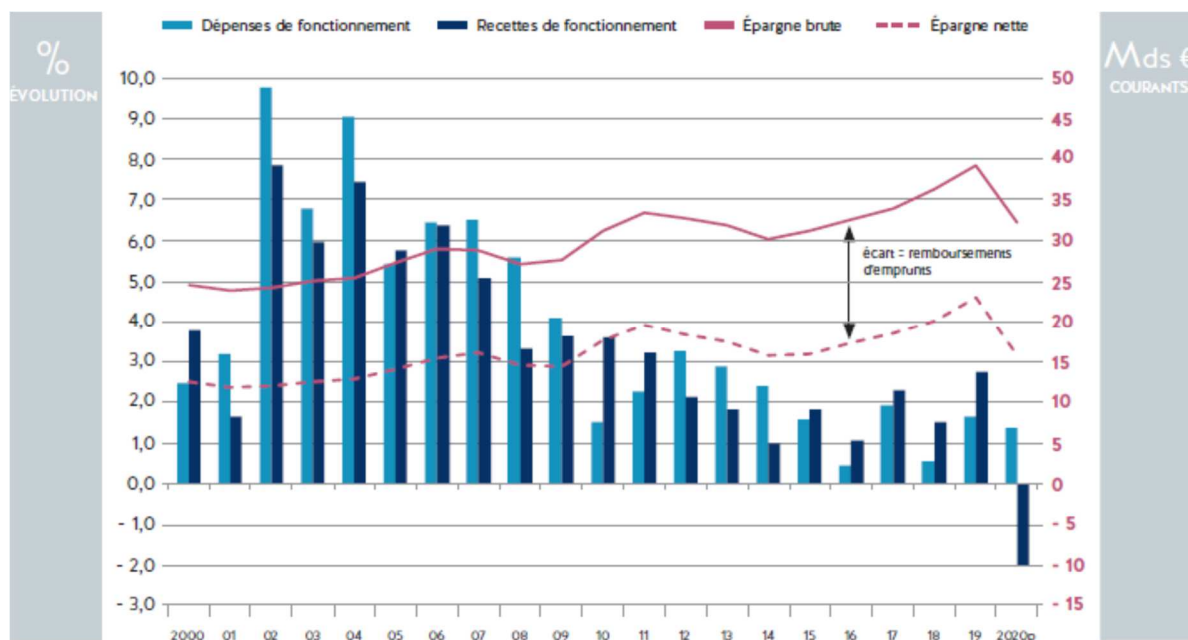
2.2.3. REPLI HISTORIQUE DE L'ÉPARGNE BRUTE ET RECU DE L'INVESTISSEMENT ATTÉNUÉ PAR LES FONDS DE SOUTIEN

Conséquence logique de la contraction des recettes de fonctionnement et d'une accélération des dépenses, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une chute inédite de 18,1 %. Ce recul, d'un montant de 7 milliards d'euros, l'amènerait à 32,2 milliards d'euros, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2014. Toutes les catégories de collectivités locales seraient concernées par ce constat. L'autofinancement servant en priorité au remboursement de la dette, l'épargne nette dévolue au financement des investissements serait de 15,8 milliards d'euros, en diminution de 31,1 %.

Cette réduction des marges de manœuvre financières, combinée au décalage du calendrier électoral municipal intervenu au printemps, aurait un impact sur le niveau des investissements portés par les collectivités locales.

Les dépenses d'investissement des collectivités locales s'inscrivent traditionnellement en retrait l'année des élections dans le bloc local (les équipements – investissements hors subventions versées - du bloc communal représentent en effet 88 % des équipements des collectivités locales). 2020 ne devait pas faire exception à cette règle, mais les effets de la crise sanitaire ont perturbé cette

tendance. Les équipements devraient diminuer fortement, mais au contraire les subventions versées progresseraient nettement.



2.2.4. QUELLES PERSPECTIVES POUR 2021 ?

L'année 2021 sera pour le monde local celle d'une relative entrée dans l'inconnu.

D'une part, les effets de la Covid-19 et de la crise économique consécutive ne devraient pas se dissiper à court terme, leur traduction sur les dépenses sociales ou sanitaires étant appelées à perdurer : allocations individuelles de solidarité, aide aux familles en difficulté, adaptation des équipements publics, financement des évolutions d'usages induites par les circonstances telles que l'adaptation des mobilités ou le développement de l'enseignement à distance...

D'autre part, le bouleversement fiscal que provoquent la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement, mais aussi désormais – sous réserve de sa validation par le législateur - la réduction des impôts dits « de production », modifie en profondeur deux des éléments-clefs des stratégies financières locales élaborées depuis la décentralisation (le poids des impôts localisés et la capacité à user du pouvoir de taux). Il impliquera, de fait, pour les régions et les départements, plus dépendants que jamais de la conjoncture économique nationale, mais aussi pour les communes et leurs groupements, dans lesquels la taxe foncière sur les propriétés bâties sera désormais l'impôt-pivot, une définition à plus long terme de l'équilibre économique de leur action, qui s'inscrit d'ailleurs dans le développement de véritables démarches prospectives.

Enfin, concernant la situation du patrimoine local, le rétablissement de la situation financière a été l'enjeu majeur pour les acteurs locaux et donc plus significatif que la croissance des investissements, même si celle-ci est soutenue par le plan de relance de l'État notamment sur les aspects de transition écologique. On note une contradiction à venir entre une politique active d'équipement partiellement

financée par la dette, et les modalités ultérieures d'un redressement des comptes publics fortement dégradés par le contexte vécu depuis le printemps 2020.

Plus tôt les incertitudes seront levées, plus tôt les collectivités locales dont les exécutifs viennent d'être, ou seront prochainement, réélus, s'engageront avec la visibilité nécessaire vers un avenir suffisamment compliqué pour nécessiter imagination, capacité d'adaptation et stabilisation des règles du jeu : tel est entre autres le défi posé par la recherche d'une nouvelle culture des relations financières entre l'État et le monde local.

3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 : UN BUDGET DE CRISE

Le gouvernement a présenté le 3 septembre dernier, son plan de relance pour l'économie, dénommé « France Relance » : 100 milliards d'euros seront engagés sur deux ans, dont 40 % financés par l'Union européenne. Celui-ci a pour objectif de renforcer l'activité et de bâtir la France de 2030.

Trois priorités sont fixées : **la transition écologique**, objectif stratégique (30 milliards d'euros), **la compétitivité** (34 milliards d'euros dont 20 financeront la baisse des impôts de production sur deux ans) et **la cohésion sociale et territoriale** (36 milliards d'euros). De nombreuses mesures concernent les collectivités, appelées à prendre toute leur part dans cette relance, particulièrement sur le terrain écologique. Leurs modalités de financement sont précisées en loi de finances pour 2021, comme celles relatives à la baisse des impôts de production consenties aux entreprises.

Il est précisé que le projet de loi de finances pour 2021 comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. D'une part, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€. Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal bénéficiera de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté dans la loi de finances rectificatives 3 pour 2020.

3.1. Modalités du plan de relance pour les collectivités territoriales

3.1.1. CHOISIR UNE CROISSANCE VERTE

Les collectivités locales sont incitées à investir dans la transition écologique (principales mesures) :

- Une enveloppe de 1,2 milliard d'euros sera consacrée au développement de l'usage du vélo, des transports ferroviaires dans les zones les plus denses avec pour objectif de doubler la part modale autour des grands pôles urbains à horizon de 10 ans et de proposer de nouvelles offres de services de transports collectifs urbains de province.
- Le plan prévoit également de réinvestir aux côtés des régions dans les lignes de desserte fine du territoire.
- 4 milliards d'euros seront consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments publics (ceux de l'État compris), dont 300 millions d'euros délégués aux régions pour les lycées et « une enveloppe » dédiée aux projets des communes et des départements (écoles, collèges, équipements sportifs...).
- Des opérations de densification des projets de construction pourront être subventionnées (enveloppe de 350 millions d'euros) ainsi que des opérations de recyclage des friches ou de transformation de foncier déjà artificialisé grâce à un fonds de 300 millions d'euros.
- Le « Fonds économie circulaire » de l'ADEME est abondé de 500 millions d'euros pour la modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets et le financement d'activités liées au réemploi ou à la réduction du plastique. France relance prévoit également 300 millions d'euros pour moderniser les réseaux d'eau et les stations d'épuration.

3.1.2. RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Une baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros dès 2021 pour accompagner la compétitivité

Cette baisse est envisagée selon le dispositif suivant :

- Réduction de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) pour toutes les entreprises redevables, financée par la suppression de sa part régionale (- 7,25 milliards d'euros) ;
- Réduction de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements industriels, soit un manque à gagner pour le bloc communal de 1,75 milliard d'euros de TFPB et 1,54 milliard d'euros de CFE ;
- L'abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée qui serait ramené de 3 % à 2 %. Les pertes de recettes s'établiraient en 2021 à 9,5 milliards d'euros pour les régions et 3,3 milliards d'euros pour le bloc communal.

Les régions se verront attribuer en remplacement de leur part de CVAE une fraction de la TVA : le montant issu de cette fraction en 2021 sera égal au produit de CVAE perçu par chacune de ces collectivités en 2020. À compter de 2022, elles bénéficieront de la dynamique annuelle de la TVA.

Les pertes de recettes du bloc communal (TFPB et CFE) seront compensées par l'État « de façon intégrale », selon des modalités en cours de définition, qui seront inscrites dans la loi de finances pour 2021. Il semble cependant exclu que la compensation s'étende aux hausses de taux décidées localement.

La compensation du coût de la mesure pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'une fiscalité propre sera assurée par un prélèvement

sur les recettes de l'État. Cette compensation sera égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de TFPB et de CFE.

3.1.3. SOUTENIR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES – GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Le soutien de l'emploi reste la priorité du Gouvernement, comme il l'a montré tout au long de la crise. L'activité partielle sera adaptée au redémarrage progressif de l'économie, notamment à travers le dispositif d'activité partielle de longue durée, jusqu'à 24 mois, pour aider les entreprises faisant face à une reprise lente.

La montée en puissance du Fonds national pour l'emploi (FNE) permettra de financer des formations pour les salariés en activité partielle. Les jeunes, premières victimes de la crise, bénéficieront de mesures dédiées pour faciliter leur intégration sur le marché du travail. Le plan de relance permet ainsi de proposer 300 000 parcours d'insertion supplémentaires vers l'emploi. Des aides importantes sont d'ores et déjà accordées pour soutenir les contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans a également été mise en place pour les contrats conclus entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021. Les dispositifs existants, comme la Garantie jeunes, le Pacte d'ambition par l'activité économique ou les parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, sont renforcés.

Les plus précaires bénéficieront d'un soutien spécifique. En août 2020, le Gouvernement a décidé de majorer de 100 € l'allocation de rentrée scolaire pour les 5 millions d'enfants et d'adolescents dont les familles en bénéficient. L'hébergement d'urgence sera soutenu par la création ou la réhabilitation de structures (centres d'hébergement en zones tendues, structures modulaires, cuisines collectives pour les personnes vivant à l'hôtel, aires d'accueil de gens du voyage). Les associations de lutte contre la pauvreté bénéficieront d'une aide exceptionnelle de 100 M€ sur deux ans.

Dans les territoires, l'inclusion numérique constitue un enjeu majeur de la cohésion géographique nationale. Des « Ambassadeurs numériques France Service » seront formés et envoyés dans les territoires pour accompagner les personnes les plus éloignées du numérique. L'ambition du plan France Très Haut Débit (PTHHD) sera amplifiée, l'objectif étant de généraliser la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire à horizon 2025.

La culture bénéficiera également de mesures dédiées, à la fois pour l'entretien et la restauration du patrimoine local et national, et pour soutenir la création et la diffusion artistiques. Un « plan cathédrales » de 80 M€ est ainsi lancé ainsi qu'un renforcement des moyens dédiés à la rénovation et à la mise en valeur du château de Villers-Cotterêts.

3.2. Les autres mesures dans la continuité de la loi de finances 2020

3.2.1. STABILITE GLOBALE DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Le projet de loi de finances 2021 confirme une stabilité globale, voire une légère augmentation, des concours financiers de l'Etat, qui s'établiront à 50,3 milliards d'euros. Ainsi, les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations de soutien à l'investissement local évolueront dans les mêmes proportions qu'en 2020.

La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. En son sein, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

Les dotations d'investissement seront également stabilisées. La dotation politique de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros et les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros.

3.2.2. REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès l'année prochaine, les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.

Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter le « tsunami » en 2022 sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le PLF 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

3.2.3. NATIONALISATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, le PLF 2021 prévoit la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. A l'impôt local devrait se substituer une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux.

3.2.4. EXONERATION DE CFE

L'exonération facultative de CFE prévue dans le PLFR 3 est reconduite dans le PLF 2021.

3.2.5. RENFORCEMENT DE LA PEREQUATION HORIZONTALE

Pour encourager la péréquation horizontale, le PLF 2021 prévoit un renforcement du fonds de correction de la réforme de la taxe professionnelle, qui devrait s'élever à 220 millions d'euros l'an prochain, contre 180 millions en 2020.

3.2.6. AUTOMATISATION DU FCTVA

Très attendue, l'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera inscrite dans le PLF 2021.

4. L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCRB 2020

4.1. Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal

4.1.1. LA FISCALITE

RECETTES FISCALES	CA2018	CA2019	BP2020	CA 2020
Taxe d'habitation	1 056 013,00 €	1 120 855,00 €	1 100 000,00 €	1 149 540,00 €
Allocations compensatrices TH		74 446,00 €	70 000,00 €	80 850,00 €
Taxe foncière non bâtis	20 019,00 €	20 422,00 €	20 000,00 €	20 637,00 €
Taxe aditionnelle FNB	11 564,00 €	11 653,00 €	11 000,00 €	11 798,00 €
Allocations compensatrices TFNB		5,00 €		5,00 €
Taxe foncière bâtis			220 000,00 €	230 395,00 €
TEOM	1 616 671,00 €			
Taxe GEMAPI	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €
Sous total Recettes des ménages	2 799 267,00 €	1 322 381,00 €	1 516 000,00 €	1 588 225,00 €
Cotisation foncière des entreprises	697 661,00 €	674 651,00 €	660 000,00 €	721 795,00 €
Allocations compensatrices CFE CVAE	2 569,00 €	18 477,00 €	20 000,00 €	20 024,00 €
IFER pour les transformateurs électriques	28 872,00 €	29 248,00 €	28 975,00 €	29 540,00 €
IFER pour les photovoltaïque	935,00 €	947,00 €	900,00 €	957,00 €
IFER pour les Stations radioélectriques	22 907,00 €	19 747,00 €	19 450,00 €	19 943,00 €
IFER pour les canalisations de gaz	8 483,00 €	8 589,00 €	8 500,00 €	8 675,00 €
CVAE A la charge de l'entreprise	276 183,00 €	301 401,00 €	340 000,00 €	339 452,00 €
CVAE A la charge de l'Etat	145 240,00 €	161 154,00 €	150 000,00 €	163 563,00 €
TASCOM	325 626,00 €	377 929,00 €	410 000,00 €	377 931,00 €
Sous total Recettes des professionnels	1 508 476,00 €	1 592 143,00 €	1 637 825,00 €	1 681 880,00 €
TOTAL	4 307 743,00 €	2 914 524,00 €	3 153 825,00 €	3 270 105,00 €

En 2020, les recettes fiscales de la Communauté de Communes progressent de 355k€ soit environ 11% par rapport au CA 2019. Cette croissance est en partie liée pour 2/3 à l'instauration de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un impôt qui n'avait jamais été levé jusqu'à ce jour par la Communauté de Communes. Le reste de cette augmentation est liée à l'évolution des bases de la fiscalité directe notamment la taxe d'habitation. Sur la fiscalité des Entreprises, l'évolution substantielle concerne la CFE (Cotisation foncière des Entreprises).

On constate depuis plusieurs années que l'EPCI bénéficie d'une progression fiscale naturelle de 100 à 150k€ par an soit environ 3 à 4% d'augmentation annuelle. Néanmoins, il est important de rappeler qu'en volume, les recettes fiscales de l'intercommunalité restent très faibles par rapport à la moyenne des EPCI du Département de Loire- Atlantique.

4.1.2. LES CONCOURS DE L'ETAT

DOTATIONS	CA2018	CA2019	BP2020	CA 2020
DGF Forfaitaire	132 043,00 €	146 118,00 €	140 000,00 €	161 352,00 €
DGF Compensation	416 510,00 €	406 946,00 €	400 000,00 €	399 506,00 €
Total DGF	548 553,00 €	553 064,00 €	540 000,00 €	560 858,00 €
Produits de la DC RTP	19 195,00 €	16 017,00 €	10 000,00 €	14 283,00 €
FNGIR	36 507,00 €	36 468,00 €	36 000,00 €	36 496,00 €
Fons départemental péréquation de la TP	51 038,40 €	41 864,63 €	20 000,00 €	33 049,16 €
Produit Dotation unique compensation (DUCSTP)				
Fonds de Péréquation EPCI et communal	303 193,00 €	304 118,00 €	300 000,00 €	319 557,00 €
Total Autres dotations	409 933,40 €	398 467,63 €	366 000,00 €	403 385,16 €
TOTAL	958 486,40 €	951 531,63 €	906 000,00 €	964 243,16 €

Les dotations accordées à la Communauté de Communes pour l'année 2020 suivent les tendances nationales avec une stabilisation des concours de l'Etat. On peut constater une baisse progressive et constante des dotations liées aux compensations de l'ancienne taxe professionnelle et une légère augmentation du produit de la DGF qui progresse de 3.86 % entre 2019 et 2020.

4.1.3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 : LES TENDANCES

- Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :

CHAPITRE	2016	2017	2 018	2019	2020 (prévi)
013 - Atténuation de charges	79 811,22 €	52 563,49 €	38 784,43 €	22 716,06 €	1 000,00 €
70 - Produits des services	359 130,71 €	379 855,95 €	483 773,37 €	652 727,85 €	780 017,67 €
73 - Impôts et taxes	4 459 677,18 €	4 661 831,16 €	4 809 665,77 €	3 224 733,71 €	3 599 274,88 €
74 - Dotations et participations	1 367 581,28 €	1 235 409,61 €	1 319 146,28 €	1 086 188,67 €	1 069 692,16 €
75 - Autres produits de gestion	166 577,31 €	219 405,38 €	231 797,04 €	224 815,94 €	187 632,56 €
77 - Produits exceptionnels	30 491,19 €	70 050,19 €		584,34 €	
TOTAL	6 463 268,89 €	6 619 115,78 €	6 883 166,89 €	5 211 766,57 €	5 637 617,27 €
BUDGET PRIMITIF	6 250 000,00 €	6 350 000,00 €	6 650 000,00 €	5 412 000,00 €	5 733 000,00 €
% Réalisé	103%	104%	104%	96%	98%

*Pour l'année 2020 : selon CA prévisionnel

Au BP 2020, les recettes de fonctionnement du budget principal font apparaître un montant total de **5 733 000€** (hors report de 150k€). A noter une chute importante des recettes entre 2018 et 2019 qui est liée à la suppression de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et l'instauration de la redevance incitative comptabilisée dans un budget annexe.

Il est rappelé qu'au titre de l'année 2020, les recettes présentées ci-dessus sont encore un estimatif. Les ressources fiscales et les dotations de l'Etat sont à ce jour connues mais des incertitudes persistent sur certaines participations et subventions.

Les éléments prévisionnels prennent aussi en compte une perte de recettes liée à la pandémie estimée à environ 38.5k€ (cf. le tableau détaillé ci-joint) :

CHAPITRE	Fermeture MC - Participation des familles	RODP Multiaccueil	Permanences MEEF	Redevance AAGV
70 - Produits des services	- 15 000,00 €			- 500,00 €
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations		- 16 000,00 €		
75 - Autres produits de gestion			- 7 000,00 €	
77 - Produits exceptionnels				
TOTAL ESTIME				-38 500,00 €

Par conséquent, malgré une progression de la fiscalité et un maintien des dotations, les recettes atteignent difficilement les prévisions budgétaires inscrites au BP 2020. Cela peut notamment être expliqué par des subventions inscrites mais qui ne sont pas concrétisées dans l'année. Un ajustement du chapitre 74 devra être réalisé en 2021 afin de mieux maîtriser cet aléa.

4.2. Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal

- **Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :**

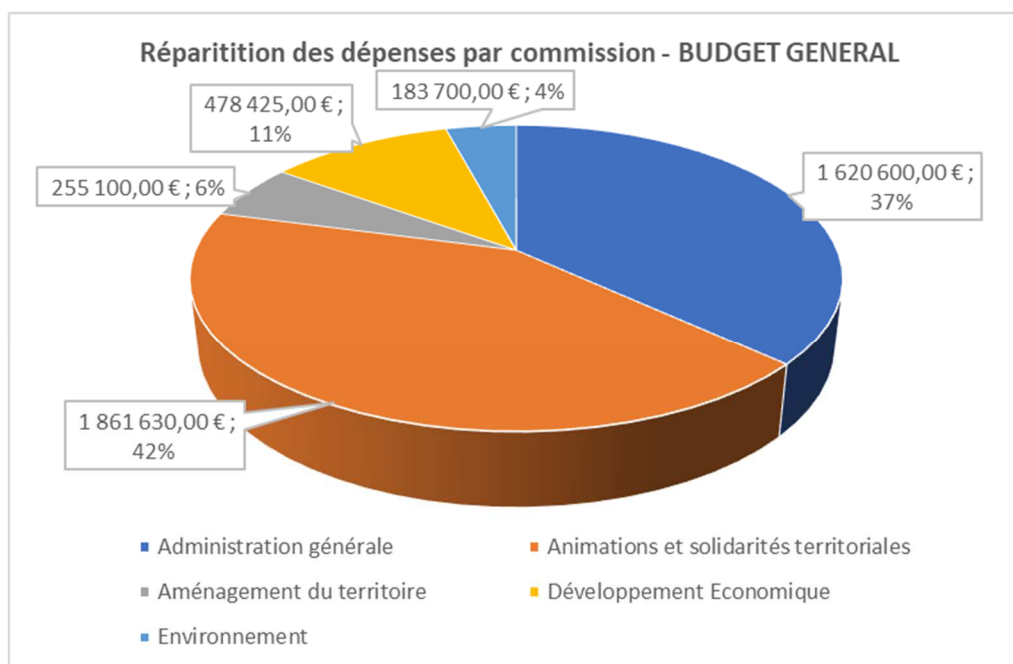
CHAPITRE	2016	2017	2 018	2019	2020 (prévi)
011 - Charges à caractère général	1 493 233,37 €	1 415 162,86 €	1 529 294,11 €	791 300,36 €	807 713,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 944 069,30 €	1 857 437,21 €	1 868 527,18 €	1 803 067,16 €	1 811 195,00 €
014 - Atténuation de produits	1 340 183,73 €	1 310 215,17 €	1 279 115,17 €	1 244 047,98 €	1 139 644,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 155 995,24 €	1 387 870,86 €	1 355 604,48 €	1 353 795,09 €	1 543 889,68 €
66 - Charges financières	37 316,36 €	10 912,76 €	33 378,80 €	1 327,08 €	2 450,00 €
67 - Charges exceptionnelles	407,96 €	500,40 €	31,50 €	70,00 €	5 900,00 €
TOTAL	5 971 205,96 €	5 982 099,26 €	6 065 951,24 €	5 193 607,67 €	5 310 791,68 €
BUDGET PRIMITIF	6 250 000,00 €	6 350 000,00 €	6 650 000,00 €	5 412 000,00 €	5 733 000,00 €
% Réalisé	96%	94%	91%	96%	93%

**Pour l'année 2020 : selon CA prévisionnel*

Le montant global des dépenses réelles prévues au BP 2020 était de 5 733 400€.

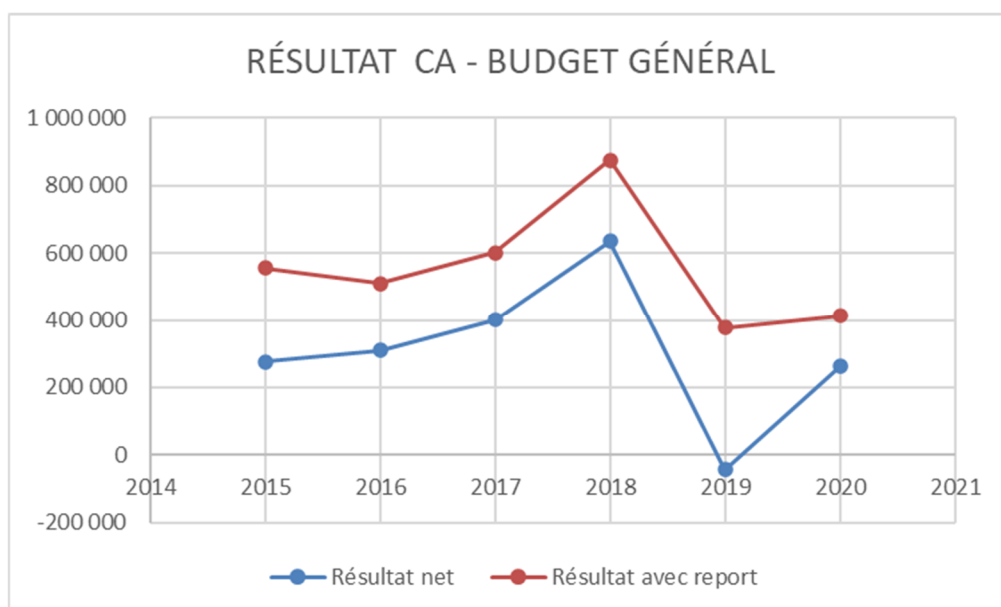
Au regard du réalisé, le BP 2020 serait potentiellement atteint à hauteur de 93%. Les charges de personnel sont en deçà du prévisionnel d'environ 10%, cela s'explique notamment par le fait d'un décalage dans le temps des recrutements prévus au cours de l'année 2020. Plusieurs incertitudes

demeurent encore notamment concernant la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre aquatique. On peut aussi faire le constat que depuis deux ans, les services ont réduit au maximum les charges à caractère général qui représentent, actuellement, seulement 15% des dépenses réelles.



Les impacts COVID 19 sur les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement aux achats portés au chapitre 11 – charges à caractère général (masques, gels et sprays hydroalcooliques, gants, stations de désinfection, poubelles, thermomètres, pares-projections, produits désinfectants...). Le cout est d'environ de 40 300k€ sur le budget général.

4.3. Le résultat prévisionnel et la CAF du budget principal



Selon CA prévisionnel 2020

Grâce à la mise en place du plan de refinancement fin 2019 retranscrit dans le BP2020, la communauté de communes va pouvoir retrouver un résultat positif en fin d'année 2020. En effet, l'an passé, les dépenses de l'exercice ont été supérieures aux recettes. Par le report de fonctionnement de 2018 de 420 000€, le résultat final est resté positif. Néanmoins ce phénomène a révélé un problème structurel rencontré par l'EPCI et qui a pu être résorbé grâce au plan de refinancement qui s'appuyait sur l'instauration de la taxe foncière à hauteur de 2%, la baisse des attributions de compensation reversées aux communes et certaines refacturations vers les communes également.

Evolution de l'autofinancement					
	2016	2017	2018	2019	2020 prévi
Produits de fonctionnement réels	6 442 562,75 €	6 574 390,66 €	6 883 166,89 €	5 211 766,57 €	5 637 617,27 €
Charges de fonctionnement réelles	5 971 205,96 €	5 982 099,26 €	6 065 920,04 €	5 255 020,73 €	5 375 246,73 €
Capacité d'autofinancement brute	471 356,79 €	592 291,40 €	817 246,85 €	- 43 254,16 €	262 370,54 €
Evolution du niveau d'épargne					
	2016	2017	2018	2019	2020 prévi
Capacité d'autofinancement (CAF)	471 356,79 €	592 291,40 €	817 246,85 €	- 43 254,16 €	262 370,54 €
Remboursement en capital de la dette	119 760,00 €	122 970,00 €	141 088,00 €	1 238,00 €	1 582,24 €
Capacité d'autofinancement nette	351 596,79 €	469 321,40 €	676 158,85 €	- 44 492,16 €	260 788,30 €
NIVEAU D'EPARGNE	5,46%	7,14%	9,82%	-0,85%	4,63%

La capacité d'autofinancement brute prévisionnelle envisagée est d'environ 260k€ (NB : à dissocier du résultat prenant en compte les écritures d'ordre et le report N-1). Ce chiffre reste théorique, puisque la Communauté de Communes n'a à ce jour pas la connaissance de l'intégralité des recettes et des dépenses. Le retour bien engagé à une capacité d'autofinancement (CAF) positive permet de rétablir l'EPCI dans une situation plus saine, pour autant le niveau d'épargne reste bien inférieur au 10% nécessaire.

4.4. Les dépenses prévisionnelles d'investissement du budget principal

4.4.1. BUDGET PRINCIPAL

<i>Evolution des dépenses d'équipement</i>	Montant
2015	4 324 577€
2016	4 862 010€
2017	618 396€
2018	1 237 786€
2019	901 949€
2020*	580 894€

*Données prévisionnelles

La demande d'investissements a été chiffrée au BP2020 à hauteur de 1 184 636€. En termes de réalisations, selon les données prévisionnelles, 49% des crédits ont été consommés. Il s'agit là principalement d'un budget d'investissement intermédiaire (année de renouvellement de mandat) dont celui-ci est principalement composé d'investissements courants (réparations, renouvellement d'équipements).

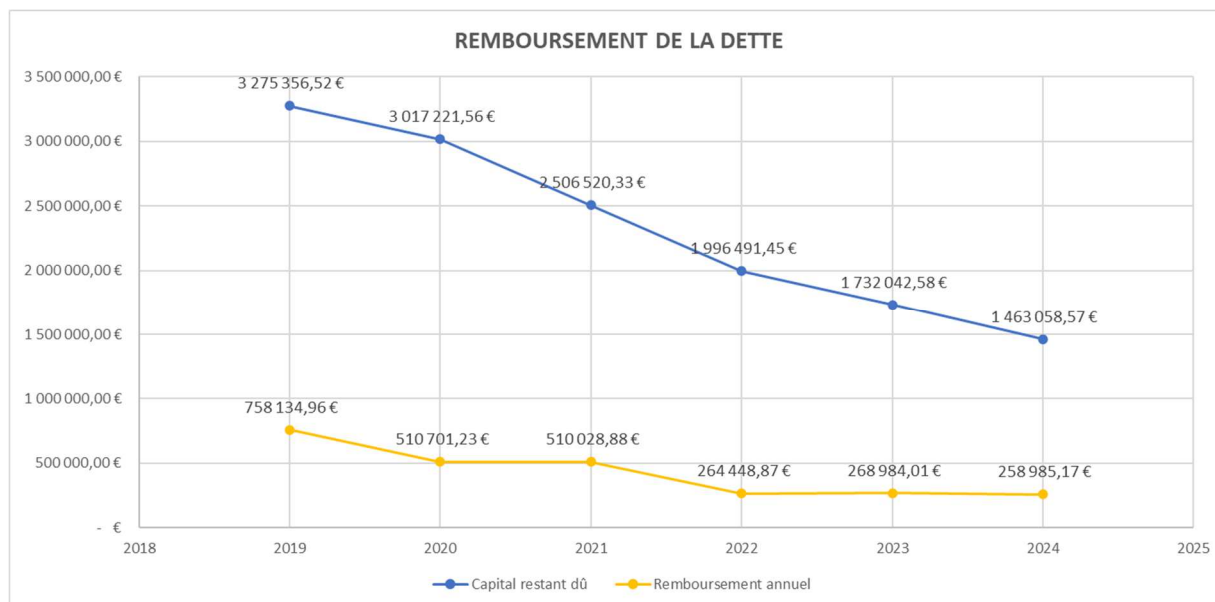
4.5. La dette globale consolidée

4.5.1. CAPITAL RESTANT DU

	Budget général	BA Transport	BA Bluchets Nord	BA Centre Aqua	BA PABA	BA RI	Total
2010	212 775,00 €	550 028,34 €	900 000,00 €	- €	- €	- €	1 662 803,34 €
2011	120 764,00 €	508 581,00 €	780 000,00 €	- €	- €	- €	1 409 345,00 €
2012	82 250,00 €	467 288,00 €	580 000,00 €	- €	- €	- €	1 129 538,00 €
2013	43 737,00 €	424 834,00 €	580 000,00 €	- €	- €	- €	1 048 571,00 €
2014	- €	381 175,00 €	580 000,00 €	- €	- €	- €	961 175,00 €
2015	2 000 000,00 €	336 267,00 €	600 000,00 €	- €	- €	- €	2 936 267,00 €
2016	1 200 000,00 €	279 193,00 €	591 300,45 €	3 281 483,00 €	- €	- €	5 351 976,45 €
2017	500 000,00 €	243 745,00 €	556 098,00 €	2 360 996,00 €	500 000,00 €		4 160 839,00 €
2018	451 948,00 €	120 603,00 €	520 239,82 €	1 638 509,00 €	750 000,00 €		3 481 299,82 €
2019		99 701,00 €	483 713,63 €	1 513 988,35 €	725 995,87 €	451 954,54 €	3 275 353,39 €
2020	500 000,00 €	78 047,00 €	446 507,00 €	1 387 401,04 €	201 781,64 €	403 484,88 €	3 017 221,56 €
2021	250 000,00 €	57 268,00 €	408 607,26 €	1 258 712,39 €	177 345,40 €	354 587,28 €	2 506 520,33 €
2022	- €	40 656,00 €	370 001,49 €	1 127 887,51 €	152 688,49 €	305 257,96 €	1 996 491,45 €
2023		23 167,00 €	330 676,55 €	994 897,00 €	127 808,91 €	255 493,12 €	1 732 042,58 €
2024		4 754,00 €	290 619,03 €	859 692,00 €	102 704,66 €	205 288,88 €	1 463 058,57 €
2025		- €	249 815,29 €	722 243,00 €	77 373,71 €	154 641,40 €	1 204 073,40 €
	Transfert en 2019 du budget principal vers le budget annexe RI						

En 2020, la communauté de communes a procédé au remboursement partiel de 250k€ du prêt-relais contracté en 2019 à hauteur de 500k€ pour financer le projet Eau et Paysages dans l'attente des subventions à percevoir. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 sera de 2 506 520.33€.

4.5.2. ETAT DE L'ENDETTEMENT DU PAYS DE BLAIN



L'endettement global de la Collectivité reste complexe dans son approche. Sa capacité de désendettement se calcule au regard de la CAF (capacité d'autofinancement). La CAF étant bien en deçà des ratios prudeniels, un endettement même faible en volume peut être lourd à supporter si l'EPCI n'est pas en capacité potentiellement de l'absorber via la CAF qu'il dégage.

Pour rappel, la dégradation du taux d'endettement sur un temps court n'est pas obligatoirement négative si la collectivité est en phase d'investissement et qu'elle sait progressivement revenir à un niveau acceptable dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement.

Dans le cas présent, l'alerte se situe toujours au niveau de la dégradation de la CAF qui ne permet pas d'investir et de s'endetter.

4.6. La situation des principaux budgets annexes

▪ Budget annexe Centre Aquatique

Le budget annexe Centre aquatique permet de s'équilibrer grâce à une subvention versée par le budget général. La subvention prévue initialement sera augmentée pour faire face aux aléas de la pandémie de COVID 19 et la fermeture du centre aquatique de mi-mars jusqu'au 21 juin 2020. Un ajustement d'environ +50k€ est à prévoir afin de garder un budget équilibré soit une subvention d'environ 550k€.

▪ **Budget annexe Transports**

Concernant le budget Transports, les différentes évolutions (transfert de compétence AO1 à la Région, la loi LOM...) viennent modifiées la structure de financement du budget annexe. En effet la participation des communes ne peut plus être une source de financement en tant que telle, et comme cela pouvait être le cas auparavant. De ce fait, le budget ne disposera plus d'un résultat excédentaire à la hauteur des années précédentes afin de se conformer aux règles des transferts de compétence. La question d'un financement via un transfert de charges devra être évoquée en parallèle de la prise de compétence pour être autorité organisatrice de la mobilité.

▪ **Budget annexe REOMI**

Le budget REOMi rentre dans sa deuxième année d'exécution. Plusieurs ajustements sont à faire notamment sur les charges à caractère général qui ont pu être sous évalués pour cette deuxième année. La redevance, comme souhaité, vient couvrir les dépenses courantes mais contribue également à financer les futurs investissements à venir.

4.7. Eléments à retenir de la situation financière de la CCRB

Comme prévu, le plan de refinancement mis en place au cours de l'année 2020 a permis à la communauté de communes de pouvoir retrouver un équilibre budgétaire, pour rappel l'effet ciseau annoncé en début d'année 2019 a bien eu lieu cette même année. L'EPCI se devait de retrouver des marges de manœuvre pour pouvoir continuer les services qu'elle assure actuellement.

Malgré ce retour à l'équilibre, le résultat attendu ne permet pas encore de disposer d'une capacité d'autofinancement acceptable au regard des indicateurs prudentiels. Pour rappel, le niveau d'épargne (CAF/Recettes de fonctionnement) doit être au minimum de 10%. (Soit une CAF équivalente à environ 570k€ hors report)

Afin de poursuivre l'action des services, assurer les missions obligatoires et de développer de nouveaux projets impactant les sections de fonctionnement, la communauté de communes devra prioriser ses engagements et faire des choix dans le soutien qu'elle souhaite apporter.

Concernant les recettes, le territoire est caractérisé par un potentiel fiscal faible. Aussi, les marges de manœuvre resteront restreintes sur ce volet, voire contraignantes au regard des impacts à venir de la crise sanitaire actuelle.

En conclusion, il est important de prendre en compte les éléments suivants :

- **L'impérieuse nécessité de retrouver un niveau de capacité d'autofinancement acceptable**
- **Les impacts à venir de la crise sanitaire sur la dynamique des recettes fiscales actuelles**
- **Le besoin de faire des choix et de prioriser les engagements en termes de fonctionnement car la majorité du travail de réduction des dépenses a été conduit**

5. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DE LA CCRB

5.1. Les enjeux 2021

Afin de proposer les orientations budgétaires 2021, il est nécessaire de répartir des enjeux politiques identifiés à ce jour :

- Continuer d'améliorer la santé financière de l'intercommunalité
- Construire les bases du prochain mandat
- Construire un projet de territoire

5.2. Evolution du budget principal

5.2.1. EVOLUTION DES DEPENSES (011 & 65)

Plusieurs nouveaux projets viendront impacter la section de fonctionnement du budget général :

- La mise en place d'une flotte de vélos à assistance électrique (service de location)
- La mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique mutualisée avec la C.C. de Nozay
- La réalisation d'une étude de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire (GPECT)
- Certaines études pour la mise en place de l'opération de revitalisation du territoire
- L'élaboration d'un projet de territoire

Il est important de noter que pour l'ensemble de ces projets, les dépenses seront financées en partie par des recettes associées dont le financement peut varier et peuvent atteindre jusqu'à 80%. Il est nécessaire de dissocier les projets effectués à un instant T et ceux impactant durablement la section de fonctionnement.

L'évolution des dépenses des compétences obligatoires ou facultatives viennent s'ajouter à ces nouveaux projets :

- **SDIS** : +30k€
- **GEMAPI** : +40k€
- **CENTRE AQUATIQUE** : entre 50K€ et 70k€

Certaines compétences imposent une augmentation des dépenses comme cela peut être constaté dans le tableau ci-dessus. La contribution versée au SDIS et les programmes d'actions des syndicats sur la GEMAPI génèrent notamment une augmentation de 70k€ sur l'année 2021.

5.2.2. EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (COMPTE 012)

L'année 2021 devra prendre en compte en année pleine les recrutements opérés en 2020. L'enveloppe prévisionnelle prévue en 2020 à hauteur de 2035k€ devra être conservée pour couvrir ces nouveaux postes.

Pour rappel, les recrutements opérés en 2020 sont les suivants :

POSTES	Catégorie			
POLE AMENAGEMENT				
Chargé de mission "Opération de revitalisation du territoire"	A			
Technicien Bâtiment	B			
POLE ECONOMIE				
Développeuse économique	A			
POLE RESSOURCES & MOYENS				
Assistante RH	C			
POLE TECHNIQUE				
Chargée de prévention/Eco. Circulaire	B			Poste passant de 0,5 ETP à 1ETP
Responsable Service Déchets	B			(Remplacement départ en retraite)

La masse salariale 2021 estimée à 2035k€ comprend les postes précédents en année pleine ainsi que l'augmentation liée à l'avancement d'échelon/grade et la PPCR.

Dans le cadre de la mise en application du plan d'action lié aux risques psycho-sociaux, l'EPCI poursuivra un plan de formation sur les thématiques notamment du management et de la conduite de projets. Ce plan d'actions prévoit aussi de réaliser un travail sur les problématiques d'usure professionnelle et la question des troubles musculosquelettiques qui passera notamment par un audit ergonomique au sein de plusieurs services.

- **Zoom sur la Masse salariale.**

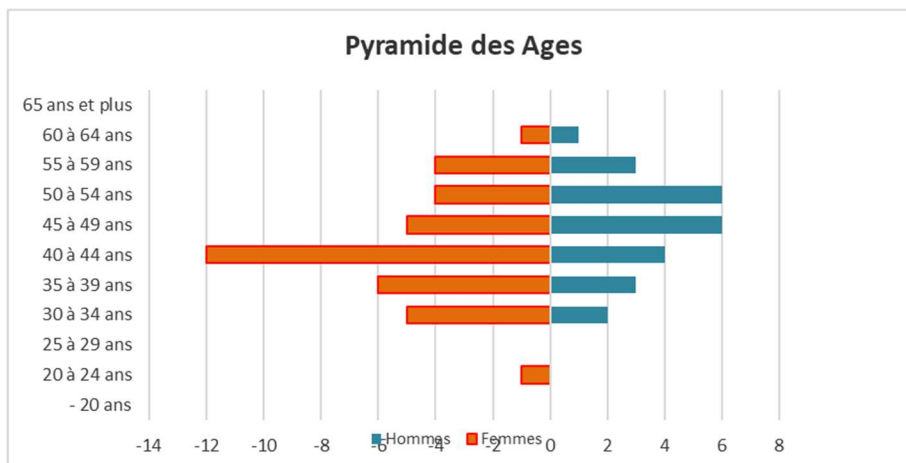
La structure des effectifs

CATEGORIES	2019	2020	%
A	14	13	20,63%
B	2	5	7,94%
C	45	45	71,43%
TOTAL	61	63	

Malgré les 6 recrutements opérés, on peut constater qu'en volume l'effectif de la collectivité ne progresse que de deux agents supplémentaires.

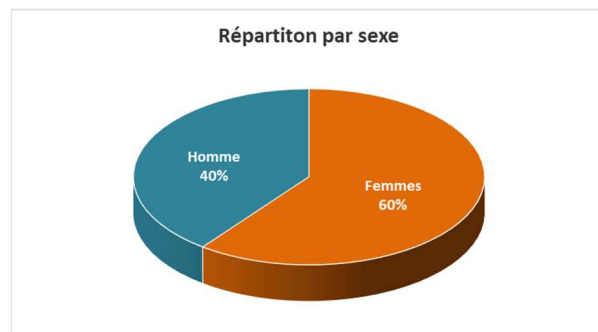
STATUT	2020	%
Non Titulaires	18	28,57%
Titulaires	45	71,43%
TOTAL	63	

On constate une progression d'agents de catégorie B. L'audit RPS avait révélé que les cadres de la Collectivité n'étaient pas secondés dans l'exploitation des services, ce qui représentait une surcharge de travail et une difficulté à s'investir dans la conduite des projets. La proposition d'intégration de nouveaux postes de catégorie B permet d'accompagner les responsables de pôle notamment sur la gestion des services.



On s'aperçoit au travers de la pyramide des âges que la collectivité dispose de peu d'agents de moins de 30 ans et la majorité des agents ont entre 40 ans et 54 ans, des indicateurs à surveiller dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Catégories	Femmes	ETP	Hommes	ETP	TOTAL
A	10	9,2	3	3	13
B	2	2	3	3	5
C	26	24,81	19	18,5	45
TOTAL	38	36,01	25	24,5	63



En termes d'égalité Hommes- Femmes, 60% des agents sont des femmes, et notamment sur les fonctions de cadres, elles sont majoritairement représentées, soit 76% des catégories A.

Il est rappelé que les agents de la Communauté de Communes respecte le temps de travail annuel est de 1607h.

5.2.3. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES ET DES DOTATIONS

Pour faire suite aux annonces gouvernementales au travers notamment de la loi de finances, la communauté de communes va subir une baisse de la fiscalité Entreprises sur les taxes suivantes : CVAE, TASCOM et la CFE. En fonction des éléments transmis à ce jour, nous pouvons estimer une

première baisse d'environ 75k€. Même si l'Etat a annoncé une compensation des impôts de production, son mécanisme n'est pas encore lisible à ce jour.

Par ailleurs, les premiers impacts de la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation seront transcrits sur le budget 2021.

Concernant les dotations, un maintien de la DGF au niveau des années antérieures est attendu. Les autres dotations restent plutôt dans une tendance baissière.

Enfin au vu de l'augmentation des dépenses sur des compétences spécifiques comme la GEMAPI dont une taxe est dédiée pour son financement, des évolutions possibles devront être proposées au débat. En effet, la projection des dépenses 2021 annonce un montant estimatif de 180k€ lorsque le produit de la taxe GEMAPI est de 95k€.

5.3. Principaux Budgets annexes : les perspectives 2021

5.3.2. BUDGET ANNEXE DECHETS :

Concernant le budget Déchets, pour cette 3^{ème} année budgétaire, 2021 poursuivra la lancée des budgets précédents. Un regard sera porté sur l'optimisation des charges et les nouvelles organisations de la collecte comme le passage en porte à porte sur le tri sélectif.

En termes de recettes, il est prévu que la grille tarifaire évolue à la baisse avec le passage à 13 levées, ce qui représenterait un montant global de redevance de l'ordre de 1,4 millions d'euros.

5.3.3. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

La subvention d'équilibre de l'AO1 versée à l'AO2 est calculée forfaitairement sur la base du nombre d'élèves pris en charge et transportés par l'AO2.

Du fait de la crise sanitaire, la Région en tant qu'AO2 a prolongé d'un an le conventionnement actuel qui établit un financement de 50,90 €/élève mais celui-ci sera fortement diminué en 2022.

Concernant le Transport à la Demande, pour faire suite à la reprise de ce service par Redon Agglomération, le périmètre géré par la CCRB s'est vu réduit à notre seul territoire. Celui-ci a donc été transféré à la CCEG afin d'être plus rationnel.

5.3.4. BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

En fonction du choix du mode de gestion pour la gestion de l'équipement à partir du 1 septembre 2021, le budget devra être totalement ajusté en fonction de la mise en place d'une régie ou d'une délégation de service public. Dans les deux cas, l'enveloppe devra être augmentée afin de couvrir la fin de délégation actuelle et notamment l'impact de la COVID 19.

5.4. Investissements : vers la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement

Plusieurs opérations d'investissements ont été inscrites au BP 2020 mais n'ont pas débuté ou peu été poursuivies :

	BUDGET AG	BA REOMI	BA TRANSPORTS	BA PARCS D'ACTIVITES
PREVENTION ET GESTION DES DECHETS				
Matériels - Contenants à déchets		55 000,00 €		
Remplacement Portes Hangar des BOM		35 000,00 €		
Déchèterie de Blain (Etudes)		50 500,00 €		
Déchèterie de Bouvron (mise aux normes)		85 000,00 €		
ECONOMIE				
Nouveau PA - BLAIN				150 000,00 €
PA BLUCHETS	37 000,00 €			71 500,00 €
PA BEL AIR				398 000,00 €
PA BOURG BESNIERS				178 000,00 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
PLUih	113 000,00 €			
Aire d'accueil des gens du voyage	15 000,00 €			
TOURISME				
Eau et Paysages	44 000,00 €			
TOTAL	209 000,00 €	225 500,00 €	- €	797 500,00 €

Ce programme ne comprend pas, à ce jour, les investissements courants à assurer sur les bâtiments et les infrastructures de l'EPCI ainsi que le renouvellement de certains équipements comme le matériel informatique.

Plusieurs nouveaux projets (non-inscrits budgétairement en 2020) ont aussi été proposés et devront faire l'objet d'une programmation pluriannuelle d'investissement :

- Programme de renouvellement de 6 cars : 2 000 000 €
- Construction d'une nouvelle déchèterie à Blain : 1 200 000€
- Construction d'un nouveau siège pour la C.C.R.B. : 1600 000€
- Conduite des études – ORT : 350k€

(NB : Liste non exhaustive - représente les projets les plus importants)

Au regard de ces éléments communiqués, et en fonction des investissements à venir, il est indispensable que la communauté de communes puisse mettre en place un plan prévisionnel d'investissement (P.P.I.) afin de maîtriser les impacts budgétaires de ces différents projets et de prévoir son financement.

Le recours à l'emprunt devra certainement être envisagé en partie mais, pour s'assurer un investissement maîtrisé, la capacité d'autofinancement devra être en adéquation avec le P.P.I. et durable dans le temps.

Si pour ce nouveau mandat, le souhait politique est de porter un programme d'investissement ambitieux, plusieurs leviers devront être étudiés en section de fonctionnement que cela soit en dépenses (Ex : baisse des financements alloués à certaines compétences...), ou en recettes (Ex : augmentation des impôts) afin de consolider une CAF permettant le financement de la section d'investissement et ouvrant la possibilité à l'EPCI de s'endetter pour partie. Par ailleurs, la mise en place d'un P.P.I. permet aussi de phaser les subventions d'investissement et de pouvoir mieux répondre à d'éventuels appels à projets.

6. CONCLUSION

En 2021, il sera nécessaire de définir les lignes directrices du nouveau mandat. Cette vision politique pourra se traduire au travers d'un projet de territoire. Celui-ci permettra d'axer les priorités notamment en matière d'investissements mais aussi de développement de services et/ou de compétences.

Aussi, l'année 2021 sera consacrée principalement à l'élaboration de la stratégie intercommunale et la définition du plan d'actions associé qui passera possiblement par la mise en œuvre d'accords financiers entre l'EPCI et ses communes-membres.

Le pacte de gouvernance sera une étape importante pour organiser ce travail d'élaboration de la stratégie et de son financement.

En conclusion, l'année budgétaire 2021, dans la droite ligne de l'année 2020, doit continuer de stabiliser le résultat du budget général et maintenir voire contribuer à croître sa capacité d'autofinancement ; Cela en tenant compte des incertitudes générées par la crise sanitaire liée à la COVID19 et en anticipant ses conséquences.